



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 14

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 29/06/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 juillet 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme DEGOS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), Mme DAUGREILH.

Étaient excusés : Mmes DEGOS (a donné procuration à M. BROQUERES), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), Mmes GARRIDO, THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à LAFOURCADE).

Était absent non excusé : M. DUCASSE.

Un scrutin a eu lieu, Mme ULMANN Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D

Délibération n°3

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Marché fermier sur les Allées marines à TARTAS – Partenariat

Dans le cadre du marché fermier du samedi matin organisé par la commune de TARTAS, il convient d'autoriser le recouvrement de subventions ou participations d'organismes divers et ce à compter de 2016.

Ces participations ou aides servent notamment à la promotion ou à l'organisation technique ou matérielle du Marché de TARTAS.

Il est proposé à notre assemblée de :

- donner un avis favorable à cette demande
- d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant

Identifiant unique* : 040-214003139-20160704-2016_D3-DE

Envoyé en préfecture, le 06/07/2016 - 09:19

Reçu en préfecture, le 06/07/2016 - 09:24



* Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 2010-405 du 18 avril 2010 relative à l'accès à l'information

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à cette demande.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES